



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 30/03/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Isabelle TALARD, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 18 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES, Isabelle TALARD donne pouvoir à Françoise HOSTALIER
Absents excusés : 3 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST, Isabelle TALARD
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Enfance Jeunesse - Conventions de prestation pour l'année 2023 entre la commune de LION-sur-MER et le camping PONT D'OUILLY Loisirs à PONT D'OUILLY (14) et entre la commune de LION-sur-MER et le camping Domaine de Leveno à GUERANDE (44)

Dans le cadre des activités de son service Enfance/Jeunesse, la commune de LION-sur-MER organise 2 séjours au « camping « PONT D'OUILLY LOISIRS » de PONT D'OUILLY, du 24 au 26 juillet 2023 et du 7 au 11 août 2023 et 1 séjour au camping « Le Domaine de Leveno » à GUERANDE du 27 juillet au 03 août 2023 pour 12 jeunes et 2 accompagnateurs à chacune de ces périodes.

Il convient d'établir pour les modalités d'organisation de ces séjours une convention entre la commune et le camping « PONT D'OUILLY LOISIRS » et une convention entre la commune et le camping « Le Domaine de Leveno ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix pour) le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer chacune des conventions.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

P.J. conventions de prestation de service

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20230403-COM2023-4-16-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023